MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 110 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
78 95 48 48

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

28 mai 1986 N° de série continue 123 Bulletin n° 13

LES OIDIUMS : DES MALADIES FAVORISEES PAR UN TEMPS ORAGEUX
MONILIA DES CERISES : SOIGNEZ LA PROTECTION
VIGNE : RECHERCHEZ LES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU

CERISIER : **Maladies de conservation** : le danger est important
Mouche de la cerise : le vol a commencé en régions précoce et moyenne
PECHER : **Oïdium, tavelure** : soignez la protection
PRUNIER : **Carpocapse des prunes** : 1er traitement sur la 1ère génération régions tardives
POIRIER-POMMIER : **Tavelure** : toujours des risques importants
Carpocapse : des dates pour débuter la protection
Tordeuse de la pelure : évolution prochaine de la 1ère génération
POIRIER : **Psylles** : bientôt le moment de traiter la 2ème génération
POMMIER : **Bitter Pit** : pour limiter les dégâts faites des pulvérisations de chlorure de calcium
FRAMBOISIER : **Botrytis** : début de la protection
CASSIS : **Oïdium** : soignez la protection **Acariens et pucerons** : à surveiller
VIGNE : **Mildiou** : la protection doit commencer dans certains secteurs
Oïdium : les attaques se développent
Black rot : des taches visibles dans des vignes mal protégées
Tordeuse de la grappe : le traitement de la 1ère génération visera les glomérules

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

MALADIES DE CONSERVATION : **Protéger vos fruits selon les conditions climatiques**
Les risques sont plus importants lorsque la récolte 1985 n'a pas été achevée et que le Monilia n'a pas été maîtrisé à la floraison.

MOUCHE DE LA CERISE : **Des dates pour le 1er traitement**

- 2 possibilités de lutte

. Lutte préventive contre les mouches avec deltaméthrine à 1,25 g ma/hl (DECIS)
Attention, DECIS n'a aucune efficacité sur les oeufs ni sur les larves : **1er traitement précoce.**

. Lutte curative contre les larves avec diméthoate à 30 g ma/hl (nb spéc) ou formothion à 50,7 g ma/hl (ANTHIO-FORT) ou malathion à 100 g ma/hl (nb spéc).

Attention, tous ces produits sont interdits 7 jours avant le début de la récolte.

- Dates de la 1ère intervention :

Régions / Produits	précoces (ST JUST, Vallée de CHASSEZAC)	moyennes (ST SERNIN, ALBA, ROSIERES etc...)	tardives (VESSERAUX, MEYRAS etc...)
DECIS	**Dès réception**	entre le 3 et le 5 juin	attendez encore
larvicides	entre le 4 et le 6 juin	entre le 8 et le 10 juin	attendez encore

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

P256

- Par la suite, renouvelez votre protection tous les 10 jours en respectant les délais d'emploi des produits avant récolte.

PECHER

TORDEUSE ORIENTALE ET COCHENILLE DU MURIER : **Intervenez dès réception si ce n'est déjà fait**

TAVELURE : **Maintenez la protection dans les vergers sensibles**

OIDIUM : **Surveillez vos vergers**
Maintenez la protection des variétés sensibles. Repérez les lers symptômes sur fruits pour protéger vos autres vergers.

PRUNIER

CARPOCAPSE DES PRUNES : **En région tardive ler traitement vers les 3-5 juin**
Ajoutez un fongicide efficace contre la rouille en verger sensible.

POIRIER - POMMIER

TAVELURE : **Maintenez une protection soignée**
De nouvelles taches sont sorties ces derniers jours sur pommier (feuilles) et poirier (fruits). Le temps humide favorise les repiquages immédiats.

CARPOCAPSE : **Bientôt le début de la protection, selon les régions et les produits**
Les lères éclosions sont attendues en région précoce.
Le vol est partout assez soutenu.

- Dates de la lère intervention :

Régions / Produits	précoces	moyennes	tardives
DIMILIN	déjà fait	**dès réception**	entre le 4 et 6 juin
larvicides	**dès réception**	entre le 2 et 4 juin	attendez encore

Produits utilisables
- diflubenzuron à 10 g ma/hl (DIMILIN) action ovicide et larvicide, interdit 15 jours avant récolte, interdit si la récolte 1986 est destinée à l'export vers l'Amérique du Nord.
- Les larvicides (sans action sur les oeufs) autorisés ou en APV (g ma/hl)
  (nombre de jours : délais d'emploi avant récolte)
  * produits également efficaces sur mineuses des feuilles

azinphos éthyl et méthyl : 40 (nb spéc) (15 jours)
carbaryl : 75 (KUMITAL, SEVIN) (7 jours)
* cyperméthrine : 3 (CYMBUSH, KAFIL SUPER) (7 jours)
* deltaméthrine : 0,75 (DECIS, DECIS FLOW) (sans délai)
dialiphos : 72 (TORAK) (1 mois)
diazinon : 30 (BASUDINE 20 LIQUIDE, DIAZITHRINE, KNOX OUT) (15 jours)
diéthion : 100 (RHODOCIDE) (15 jours)
diméthoate : 50 (nb spéc) (7 jours)
fenitrothion : 50 (nb spéc) (15 jours)
* fluvalinate : 14,4 (KLARTAN) (7 jours)
formothion : 50 (ANTHIO FORT) (7 jours)
malathion : 75 (nb spéc) (7 jours)
* méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20) (15 jours)
* méthomyl : 75 (LANNATE 20 L) (7 jours)
oléoparathion : 20 + huile (nb spéc) (15 jours)
parathion méthyl : 30 (nb spéc) (15 jours)
parathion éthyl : 25 (nb spéc) (15 jours)
perméthrine : 4 (AMBUSH) (15 jours)
phosalone : 60 (AZOPHENE, ZOLONE) (15 jours)
phosmet : 50 (IMIDAN) (15 jours)
phosphamidon : 40 (DIMECRON 10) (21 jours)
* triflumuron : 10 (ALSYSTIN) (30 jours)

Les informations sur les nouveaux produits sont encore insuffisantes. DIMILIN et IMIDAN ne sont pas efficaces contre les pucerons verts.